



Procédure de régularisation adéquat

Par **seni**, le **09/09/2009** à **23:40**

Bonjour,

Je souhaite avoir des informations sur une éventuelle démarche administrative en vue d'obtenir une régularisation :

Avec tout ceci je voulais savoir quelle démarche serait appropriée à ma situation. Merci pour votre attention.

cordialement.

Par **anais16**, le **27/09/2009** à **17:36**

Bonjour,

si vous êtes de nationalité algérienne, vous pourriez prétendre à un titre de séjour pour 10 ans de présence en France.

Sinon, vous pourriez le tenter, mais la préfecture pourrait tout à fait vous refuser le titre de séjour car pour les autres nationalités, rien n'est plus prévu pour les 10 ans en France.

L'administration a donc un plus fort pouvoir d'appréciation dans ce cas.

Si vous ne pensez pas à un pacs ou à un mariage, ce qui serait un énorme avantage pour votre dossier, je vous conseille de bétonner toutes les pièces de votre dossier avec attestations des proches...